

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02386

Numéro SIREN : 802 887 786

Nom ou dénomination : 2B

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 10605

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023		Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		Régime réel normal <input type="checkbox"/>	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2B			
SIRET	80288778600019		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
1 Avenue de Viana 33650 LABREDE			
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
		SIRET	
B ACTIVITE			
Activités exercées : HOLDING		Si vous avez changé d'activité, cocher la case <input type="checkbox"/>	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables au taux de 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W (cocher la case) <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé Sage			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
COCERTO AQUITAINE 363 Chemin de Leysotte Tél : 0556520404			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conentionné:		Identité du déclarant:	
		Date : 08/02/2023 Lieu : LABREDE	
		Signature : Qualité et nom du signataire : BARRERE JEAN LUC / MONSIEUR	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

COMPTES EXAMINÉS
PAR PATRICK BARRERE
le 21.02.2024

Désignation de l'entreprise			SARL 2B		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise			1 Avenue de Viana 33650 LA BREDE				
SIREN			802887786				
Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12			Durée de l'exercice précédent * : 12				
					Exercice N clos le 31/12/2023		
					Exercice N-1 clos le 31/12/2022		
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
			Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	1 135	016	1 135	
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	329 037	042	329 037	
	Total I (5)		044	330 172	048	1 135	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, appro., en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 637	070	4 637	
		Autres * (3)	072	154	074	154	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	4 605	086	4 605	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	9 396	098	9 396		
Total général (I + II)			110	339 568	112	1 135	
					Exercice N NET 1		
					Exercice N-1 NET 2		
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		100	100	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		5 681	5 681	
	Report à nouveau		134		-6 812	-4 630	
	Résultat de l'exercice		136		106	-2 183	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140		12 765	12 423	
	Total I		142		12 840	12 392	
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		324 305	324 305	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		525	502	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		763	767	
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		325 593	325 574		
Total général (I + II + III)			180		338 433	337 966	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 2B		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le	Exercice N-1	
						31/12/2023	31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intra-communautaires	215		214		
				217		218	3 605	
							3 415	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	0	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	3 605	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
	Autres charges externes * dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :					242	3 277	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				244		
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			262	0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	3 277	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	327	
Produits et charges diverses	Produits financiers (III)					280	120	
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges financières (V)					294		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	342
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				2 559
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	106	
B - RÉSULTAT FISCAL						312	106	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers, dont intérêts excédentaires des cotés-clés d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44)	991		investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire	993			
	BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			35
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	106	
Déficits	Bénéfice col.1		Déficit col.2		354			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables : * 6.812 dont imputés sur le résultat :						360	106	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	372	
Bénéfice col.1 Déficit col.2								

2B
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, Avenue de Viana
33650 LA BREDE
802887786 RCS BORDEAUX

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 février 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 106,06 euros ainsi qu'il suit :

Bénéfice de l'exercice	106,06 euros
Report à nouveau en diminution des pertes antérieures	106,06 euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis l'immatriculation de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 Février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

